

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022**

Délibération n° :

DL60/2022

Objet :

Signature de la convention avec l'éco-organisme référent pour la prise en charge des déchets issus de lampes

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 6 décembre 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- Mme HAMON (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donnés pouvoir :

Madame HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à Monsieur BAY (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; M. ZIANE (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCAION**

Le 28/11/2022

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 26
VOTANTS : 27

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL60/2022

Signature de la convention avec l'éco-organisme référent pour la prise en charge des déchets issus de lampes

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 541-10, R 541-107, R 541-108, R.543-172 et suivants, relatifs à la composition des déchets d'équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements,

Vu l'arrêté conjoint de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 15 juin 2022 par lequel OCAD3E est agréé en tant qu'éco-organisme coordonnateur pour la filière à responsabilité élargie du producteur applicable aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),

Vu l'arrêté conjoint du ministre de la transition écologique et du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 22 décembre 2021, modifié par arrêté en date du 4 mars 2022, portant agrément d'Ecosystem en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques pour les déchets issus de lampes,

Vu le courrier d'Ecosystem en date du 8 novembre 2022, adressé au Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse, présentant la nouvelle organisation des relations juridiques et techniques entre les collectivités territoriales et l'éco-organisme Ecosystem en charge de la filière à responsabilité élargie du producteur des déchets issus de lampes,

Vu le contrat-type proposé par Ecosystem relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets,

Vu la note de présentation,

Considérant l'intérêt de poursuivre le travail en partenariat avec l'éco-organisme Ecosystem afin d'optimiser les opérations de collecte et de tri des lampes et néons usagés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention avec l'éco-organisme Ecosystem relative à la collecte séparée des lampes et néons usagés,

Autorise le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer :

- L'acte constatant la cessation de la précédente convention passée avec l'éco-organisme OCAD3E,
- La nouvelle convention avec l'éco-organisme Ecosystem ainsi que tous les documents afférents à celle-ci.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président



Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **12 DEC. 2022**
Affichée le : **12 DEC. 2022**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL60_2022
Date de la décision:	2022-12-12 00:00:00+01
Objet:	Signature de la convention avec l'éco-organisme référent pour la prise en charge des déchets issus de lampes
Classification matières/sous-matières:	1.4
Identifiant unique:	091-200062321-20221212-DL60_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20221212-DL60_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1310
<i>nom original:</i>		
Annexe DL 60 2022 Projet acte constatant la cessation de la convention OCAD3E.pdf	application/pdf	444292
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20221212-DL60_2022-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	444292
<i>nom original:</i>		
Annexe DL 60 Projet de contrat Ecosystem.pdf	application/pdf	2446013
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20221212-DL60_2022-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	2446013
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL 60 2022.pdf	application/pdf	63024
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20221212-DL60_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	63024
<i>nom original:</i>		
dl 60 2022.pdf	application/pdf	143134
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20221212-DL60_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	143134

Cycle Contenu dans l'archivage